

EXTRAIT DU PROCES VERBAL  
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 29 septembre 2025

Nombre de membres en exercice : 64  
Nombre de présents : 38  
Nombre de représentés : 8  
Nombre d'absents : 18

**L'AN DEUX MILLE VINGT CINQ, LE VINGT NEUF SEPTEMBRE** à 14 h 00, le Conseil Communautaire s'est réuni , après convocation légale, sous la présidence de **M. Emmanuel SERAPHIN, Président.**

**Secrétaire de séance :** Mme Laetitia LEBRETON

**ÉTAIENT PRÉSENT(E)S :**

M. Emmanuel SERAPHIN - Mme Denise DELAVANNE - M. Salim NANA-IBRAHIM - Mme Pascaline CHEREAU-NEMAZINE - M. Jean-Philippe MARIE-LOUISE - M. Irchad OMARJEE - M. Julius METANIRE - Mme Marie-Bernadette MOUNIAMA-CUVELIER - M. Jean-Noel JEAN-BAPTISTE - Mme Laetitia LEBRETON - Mme Mireille MOREL-COIANIZ - M. Dominique VIRAMA-COUTAYE - Mme Marie-Anick FLORIAN - Mme Roxanne PAUSE-DAMOUR - Madame Martine GAZE - M. Yann CRIGHTON - Mme Vanessa MIRANVILLE - M. Gilles HUBERT - Mme Jocelyne CAVANE-DALELE - M. Armand VIENNE - Mme Florence HOAREAU - Mme Annick LE TOULLEC - M. Henry HIPPOLYTE - Mme Catherine GOSSARD - M. Jean-Claude ADOIS - Mme Jasmine BETON - M. Armand MOUNIATA - Mme Brigitte LAURESTANT - M. Fayzal AHMED-VALI - Mme Danila BEGUE - M. Bruno DOMEN - M. Pierre Henri GUINET - M. Philippe LUCAS - Mme Armande PERMALNAICK - Mme Marie-Annick HAMILCARO - M. Daniel PAUSE - M. Houssamoudine AHMED - M. Christophe DAMBREVILLE

**ÉTAIENT ABSENT(E)S :**

M. Tristan FLORIAN - Mme Suzelle BOUCHER - Mme Melissa PALAMA-CENTON - M. Guylain MOUTAMA-CHEDIAPIN - M. Alain BENARD - Mme Lucie PAULA - Mme Eglantine VICTORINE - M. Karl BELLON - Mme Marie-Josée MUSSARD-POLEYA - Mme Amandine TAVEL - M. Philippe ROBERT - Mme Marie ALEXANDRE - Mme Jacqueline SILOTIA - M. Rahfick BADAT - M. Jacky CODARBOX - Mme Jocelyne JANNIN - M. Jean François NATIVEL - Mme Audrey FONTAINE

**ÉTAIENT REPRÉSENTÉ(E)S :**

Mme Huguette BELLO procuration à M. Emmanuel SERAPHIN - Mme Mélissa COUSIN procuration à M. Jean-Philippe MARIE-LOUISE - M. Alexis POININ-COULIN procuration à M. Yann CRIGHTON - Mme Virginie SALLE procuration à M. Jean-Noel JEAN-BAPTISTE - M. Michel CLEMENTE procuration à M. Irchad OMARJEE - M. Olivier HOARAU procuration à M. Henry HIPPOLYTE - Mme Brigitte DALLY procuration à M. Bruno DOMEN - M. Jean MARCEAU procuration à M. Dominique VIRAMA-COUTAYE

**OBJET**

**AFFAIRE N°2025\_116\_CC\_32**  
**Rapport des élus mandataires Agence**  
**France Locale 2024**

**Nombre de votants : 46**

**NOTA :**

Le Président certifie que :

- la convocation a été faite le :  
23 septembre 2025

- date d'affichage et de publication de la liste  
des délibérations au plus tard le  
06/10/2025

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 29 SEPTEMBRE 2025

**AFFAIRE N°2025 116 CC 32 : RAPPORT DES ÉLUS MANDATAIRES AGENCE FRANCE LOCALE 2024**

Le Président de séance expose :

**I. LE CONTEXTE**

L'Agence France Locale (AFL) est une banque publique au service des collectivités qui s'est inspirée des modèles d'agences de financement des collectivités présentes dans les pays d'Europe du Nord depuis plus d'un siècle.

En 2015, après avoir reçu l'agrément de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR), l'AFL débute son activité. Aujourd'hui, l'AFL est le 3<sup>ème</sup> prêteur bancaire aux collectivités.

L'activité principale de l'AFL, en qualité d'établissement de crédit spécialisé consiste à : l'octroi de crédits pour permettre d'assurer le financement des budgets d'investissement des collectivités.

Pour bénéficier de prêts, les collectivités doivent préalablement adhérer à l'AFL, c'est-à-dire devenir actionnaire (copropriétaire) d'une partie de la banque en participant au capital. Au 31 décembre 2024, l'AFL compte 1 145 actionnaires et un capital de 264,97 M€.

Le Territoire de l'Ouest (TO) a adhéré à l'AFL en 2017 avec une prise de participation à hauteur de 0,76 M€. Le paiement de cette participation a été fractionné sur la période 2017-2021 avec un paiement de 0,15 M€ par an. En 2021, la participation du TO a été étendue pour atteindre 0,97 M€. Cet apport complémentaire (0,21 M€) permet d'élargir le périmètre de l'adhésion aux budgets annexes de l'Eau et de l'Assainissement.

Les représentants du TCO à l'Agence France Locale sont les suivants :

- 🌐 Mme MOREL-COIANIZ Mireille (titulaire) ;
- 🌐 Madame MUSSARD-POLEYA Marie-Josée depuis le 19 juin 2025 (suppléant).

**II. BILAN DE LA 7<sup>ème</sup> ANNÉE D'ADHÉSION DU TERRITOIRE DE L'OUEST A L'AGENCE FRANCE LOCALE**

**A. BILAN DE L'ACTIVITÉ DE L'AGENCE FRANCE LOCALE**

**1. Activités de crédit et sur les marchés financiers de l'établissement de crédit spécialisé**

L'encours de crédits signés au 31 décembre 2024 s'élevait 8.792 M€. Le programme d'emprunt à moyen - long terme de l'AFL pour 2024 a été fixé à un montant maximum de 3 Mds d'€.

**2. Adhésions**

269 collectivités nouvelles ont adhéré au Groupe AFL au cours de l'année 2024.

Ainsi, au 31 décembre 2024, le capital social est porté à 264,97 M€. Au 31 décembre 2024, le Groupe AFL compte 1045 membres, parmi lesquelles figurent 6 régions, 18 départements, 810 communes et 211 groupements, dont 15 métropoles, 6 Equivalents Plein Temps (EPT),

8 communautés urbaines, 51 communautés d'agglomération, 70 communautés de communes et 61 syndicats.

### 3. Augmentation de capital

Le passif de l'AFL est essentiellement composé des actions émises et souscrites par les collectivités locales actionnaires et membres. Après les quatre augmentations de capital réalisées au cours de l'exercice 2024, au 31 décembre 2024 le montant du capital souscrit de l'AFL s'élevait à 264,97 M€.

## **B. BILAN FINANCIER DE L'AGENCE FRANCE LOCALE**

Pour l'année 2024, l'AFL présente des résultats records. Le produit net bancaire est de 24,1 M€ et le résultat net de 5,40 M€. Le financement des collectivités atteint le chiffre record de 2 Mds d'€. 269 collectivités ont rejoint l'AFL, un record depuis la création de l'AFL. Ainsi, le nombre de collectivités membre est de 1 045 au 31 décembre 2024.

### 1. Produits

L'AFL enregistre en 2024 un produit net de 24,06 M€ comparé à 23,35 M€ au 31 décembre 2023. Cette augmentation concerne principalement :

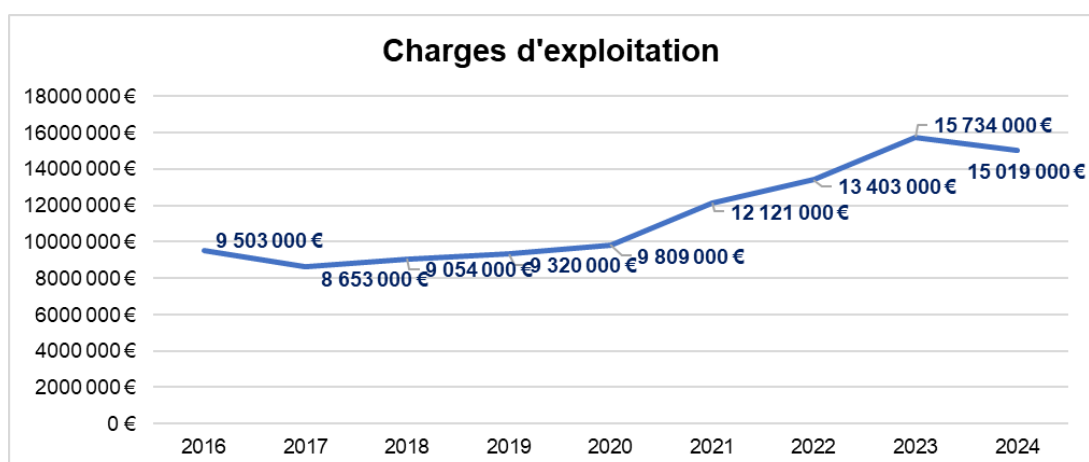
- La marge nette d'intérêts qui s'élève à 24,13 M€ (contre 24,26 M€ au 31 décembre 2023) ;
- les plus-values de cession de titres de la réserve de liquidité à 0,49 M€ (contre 0,54 M€ au 31 décembre 2023) ;
- Le résultat net de la comptabilité de couverture à -0,79 M€ (contre -1,56 M€ au 31 décembre 2023) ;
- Une augmentation des commissions nettes (0,22 M€ en 2024 contre 0,09 M€ en 2023).

### 2. Autres produits

Les produits divers d'exploitation s'établissent à 0,56 M€ et se décomposent ainsi :

- Produits de redevance de marque : 0,11 M€ ;
- Prestations de services intra-groupes : 0,29 M€ ;
- Produits des locations immobilières : 0,16 M€.

### 3. Les charges



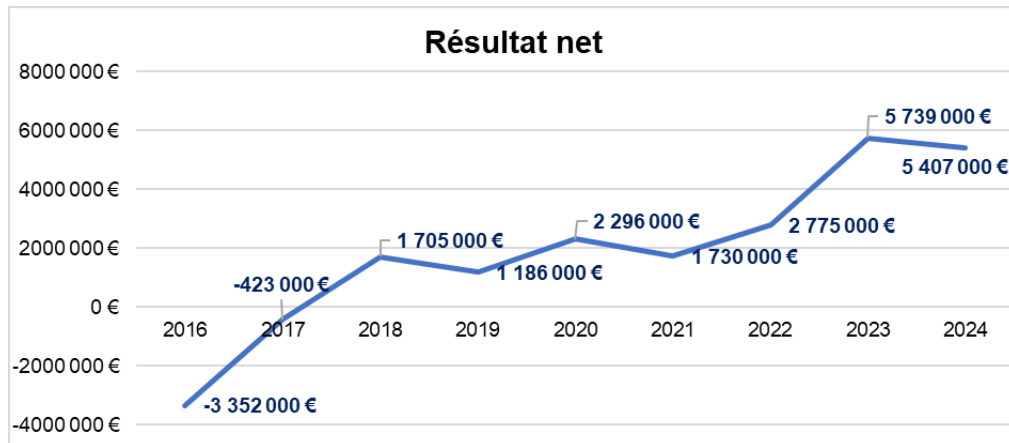
Les charges générales d'exploitation représentent 15,01 M€, soit une hausse de +0,31 M€ comparé à 2023. Ces charges comprennent :

- 🌐 Les charges de personnels pour 7,51 M€, soit près de la moitié des charges ;
- 🌐 Les charges administratives pour 7,50 M€ qui incluent :
  - o Les charges extérieures (6,90 M€) en augmentation de 1,27 M€ en raison des frais informatiques et des frais de conseil ;

- o Les impôts et taxes qui diminuent à 0,60 M€ contre 1,43 M€ en 2023.
- 🌐 Les dotations aux amortissements augmentent et s'élèvent à 1,19 M€ (soit +0,17 M€ comparé à 2023) ;
- 🌐 Les dotations aux provisions sont de 1,54 M€ contre 1,16 M€ en 2023 en raison de l'évolution positive des scénarii macroéconomiques.

#### 4. Le résultat

Le résultat net de l'exercice 2024 fait apparaître un bénéfice net de 5,40 M€. Son évolution depuis 2016 est présentée ci-après :



#### 5. Relation financière entre l'Agence France Locale et le Territoire de l'Ouest

Au 31/12/2024, 8 contrats long terme ont été signés avec l'AFL pour un encours total de 26,1 M€ :

| Référence | Budget         | Année de signature du contrat | Montant initial          | CRD au 31/12/2024        | Fin        | Indice                                    | Taux    | Risque   |
|-----------|----------------|-------------------------------|--------------------------|--------------------------|------------|-------------------------------------------|---------|----------|
| 680       | Principal      | 2018                          | 14 292 000,00 EUR        | 9 037 588,25 EUR         | 20/09/2035 | Taux fixe à 1.51 %                        | 1,5409% | Fixe     |
| 681       | Principal      | 2018                          | 1 966 000,00 EUR         | 646 240,55 EUR           | 20/09/2030 | (Euribor 3M + 0.6)-Floor 0 sur Euribor 3M | 4,5342% | Variable |
| 684       | Principal      | 2018                          | 4 000 000,00 EUR         | 2 399 999,92 EUR         | 20/12/2033 | Taux fixe à 1.42 %                        | 1,4485% | Fixe     |
| 1803      | Principal      | 2018                          | 475 853,92 EUR           | 295 801,04 EUR           | 20/09/2030 | (Euribor 3M + 0.6)-Floor 0 sur Euribor 3M | 4,5342% | Variable |
| 1119      | Principal      | 2019                          | 2 100 000,00 EUR         | 1 082 598,03 EUR         | 20/02/2030 | Taux fixe à 0.26 %                        | 0,2603% | Fixe     |
|           |                |                               | <b>22 833 853,92 EUR</b> | <b>13 462 227,79 EUR</b> |            |                                           |         |          |
| 2077-2079 | Eau Potable    | 2022                          | 3 000 000,00 EUR         | 2 700 000,00 EUR         | 22/12/2042 | Taux fixe à 1.07 %                        | 1,0900% | Fixe     |
| 2863-2871 | Eau Potable    | 2023                          | 6 000 000,00 EUR         | 5 900 000,00 EUR         | 21/12/2054 | Taux fixe à 3.77 %                        | 3,8802% | Fixe     |
|           |                |                               | <b>9 000 000,00 EUR</b>  | <b>8 600 000,00 EUR</b>  |            |                                           |         |          |
| 2864-2873 | Assainissement | 2023                          | 4 000 000,00 EUR         | 4 000 000,00 EUR         | 21/12/2054 | Taux fixe à 3.77 %                        | 3,8802% | Fixe     |
|           |                |                               | <b>4 000 000,00 EUR</b>  | <b>4 000 000,00 EUR</b>  |            |                                           |         |          |
|           |                | <b>TOTAL</b>                  | <b>35 833 853,92 EUR</b> | <b>26 062 227,79 EUR</b> |            |                                           |         |          |

L'AFL accompagne également le TO pour des crédits court terme pour les budgets annexes de l'Eau Potable (5 M€) et de l'Assainissement des Eaux Usées (5 M€). Les contrats sont effectifs depuis le 04/12/2024, pour une durée d'un an.

#### C. PERSPECTIVES

2024 est la 11ème année d'activité du groupe AFL qui poursuit son développement par l'arrivée de nouvelles adhésions de collectivités locales.

Eu égard à la contribution importante des collectivités locales françaises à la réalisation des objectifs de la stratégie nationale bas-carbone, le recours à l'emprunt par ces dernières devrait se maintenir à un niveau élevé.

A reçu un avis favorable en Conférence Des Maires du 18/09/2025.

A reçu un avis favorable en Commission Affaires Générales du 09/09/2025.

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,**  
**Ouï l'exposé du Président de séance,**

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ ET À L'UNANIMITÉ (PAR 0 ABSTENTION(S), 0 SANS PARTICIPATION, 0 CONTRE) DÉCIDE DE :**

**- PRENDRE ACTE** du rapport annuel 2024 des élus mandataires du Territoire de l'Ouest.

---

Pour extrait conforme au registre des délibérations de la Communauté d'Agglomération TCO

Fait à Le Port, le  
Le Président de séance  
Emmanuel SERAPHIN  
Président